

Région Île de France  
Département de l'Essonne

Vauhallan

Église Saint Rigomer et Sainte Ténestine

Restauration de l'église

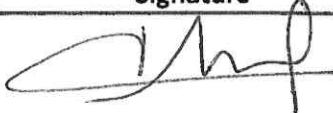
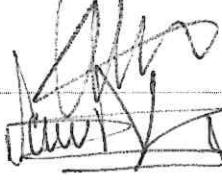
Commission d'appel d'offres du 15 décembre 2025

Procès-verbal de séance

Sur convocation écrite du 11 septembre 2025

Présents ou représentés :

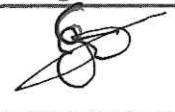
- Membres à voix délibérative

Nom	Qualité	Signature
Bernard Gleize	Président	
Geneviève Shater	Titulaire	
Nicolas Richard	Titulaire	
Pascal Nawrocki	Suppléant	

- Membres à voix consultative

Néant.

- Autres personnes présentes lors de la séance

Nom	Qualité	Signature
Eva Fernoux	Secrétaire générale	
Luca Funaro	AMO – Chargé d'opérations	(visio)

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20251218-2025\_54-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

## **Identification du pouvoir adjudicateur**

Commune de Vauhallan

10 Grande rue du 8 mai 1945

91430 Vauhallan

01 69 35 53 16

[mairie@vauhallan.fr](mailto:mairie@vauhallan.fr)

Code NUTS : FR104 Essonne

## **Objet de la consultation**

Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de l'église Saint Rigomer et Sainte Ténestine (IMH) de Vauhallan

## **Déroulement de la consultation – phase offres**

- Publicité de la phase
  - » Publication restreinte sur le profil acheteur : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) / 1/10/2025
- Date et heure limites de réception des offres : vendredi 14 novembre 2025 à 16h30

## **Nombre de plis reçus**

- Dans les délais : 3
- Hors délais : 0
- Copies de sauvegardes : 0

## **Examen des offres**

Une première analyse des offres a été présentée aux membres de la commission d'appel d'offres le 24/11/2025 par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse a été faite selon les critères indiqués au règlement de consultation, rappelés ici :

- » Compréhension de l'opération et qualité de la réponse aux éléments du programme : 30 %
- » Qualité de la méthodologie et cohérence du calendrier proposés : 30 %
- » Propositions d'honoraires : 40 %
  - Une note sur l'offre de prix sur 8 points arrondie à deux chiffres après la virgule, déterminée selon la formule suivante : **(Offre la moins-disante / Offre analysée) × 8** ;
  - Une note de cohérence de la proposition sur 2 points.

Chaque critère reçoit une note sur 10 points avant d'être ramené à sa pondération mentionnée ci-dessus. Le total des trois notes donne une note sur 10.

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20251218-2025\_54-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

### **Séance d'auditions**

Conformément à l'article V.3 du règlement de la consultation, une séance d'auditions a été organisée avec les candidats le 25 novembre 2025. Ces auditions ont permis aux candidats de compléter, d'expliquer ou de préciser les points que le pouvoir adjudicateur a relevés dans l'analyse des offres.

Cette séance a duré 40 minutes par candidat, réparties en 20 minutes de présentation libre et 20 minutes d'échanges avec la commission d'appel d'offres.

### **Demandes de précisions sur les offres et négociations financières**

Dans la foulée de la séance d'auditions, les candidats ont reçu via le profil acheteur un courrier reprenant la teneur des échanges de la séance d'auditions. Ils ont eu la possibilité de confirmer, d'informer ou de compléter les réponses apportées lors de l'audition. Ces courriers mentionnaient aussi que le maître d'ouvrage sollicitait une négociation sur le prix des offres.

- Date et heure limites de réception des réponses : vendredi 5 décembre 2025 à 17h00
  - Réponses reçues dans les délais : 3
  - Réponses reçues hors délai : 0

### **Notation finale et classement des offres**

À la suite de l'analyse initiale des offres, de la séance d'auditions, de l'analyse des précisions apportées par les candidats sur leurs offres et de la présentation de l'analyse définitive des offres par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les membres de la commission d'appel d'offres valident le classement suivant des offres :

Classement	Candidat	Note /10
1	<b>Groupement conduit par 2BDM</b> 60-62 rue d'Hauteville 75010 Paris 01 42 10 76 10 <a href="mailto:contact@2bdm.fr">contact@2bdm.fr</a>	9,34
2	<b>Groupement conduit par Maillard Architecture Patrimoine</b> 2 rue Hippolyte Boulogne 92330 Sceaux 09 83 30 15 50 06 61 88 82 42 <a href="mailto:map.archi@orange.fr">map.archi@orange.fr</a>	9,15
3	<b>Groupement conduit par Covalence Architectes</b> 136 rue de Bagnolet 75020 Paris 01 42 74 06 59 <a href="mailto:contact@covalence-architectes.fr">contact@covalence-architectes.fr</a>	8,20

### Attribution du marché

Compte tenu du classement validé par la commission d'appel d'offres, cette dernière attribue le marché au candidat arrivé en 1<sup>e</sup> position du classement, soit :

- Groupement momentané d'entreprises conduit par 2BDM
- Avec une note de 9,34 points sur 10 ;
- Pour une offre globale de 181 608,41 € HT / 217 930,09 € TTC

### Clôture de la procédure

Suite à l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur informera les candidats évincés de la procédure des raisons du rejet de leur offre.

Il respectera le délai de 11 jours calendaires prévu à l'article R 2182-1 du code de la commande publique entre l'information des candidats évincés et la signature du marché.

Fait à Vauhallan le 15 décembre 2025



Pour le pouvoir adjudicateur

Bernard Gleize

Maire – Président de la commission d'appel d'offres